

Le systeme de l'éducation en Hongrie

- breve apercu –

1. La population scolaire et la langue de l'enseignement

Dans l'année scolaire 1998/99, le nombre de la population âgée de 0 a 29 ans était de l'ordre de 4 036 000 (soit 39,9% de l'ensemble de la population), et le nombre des enfants en âge scolaire était de 1 360 000. La langue officielle de l'enseignement est le hongrois, mais un grand nombre de minorités ethniques et nationales (par exemple : les Allemands, les Roumains, les Slovenes, les Serbes et les Croates) disposent des établissements scolaires de minorité ou elles utilisent leur propre langue comme langue principale ou secondaire de l'enseignement primaire et secondaire.

2. Administration, contrôle et l'étendu du financement public dans l'éducation

La plupart des élèves fréquentent des écoles publiques administrées et organisées par les autorités publiques et par les collectivités locales. Les établissements scolaires privés entretenus par d'autres organisations reçoivent plus que la moitié de leur subside des autorités publiques. C'est la décentralisation qui constitue le principal caractéristique de l'administration du systeme éducatif public de Hongrie. Le pouvoir du Ministère de l'Education est limité sur les devoirs administratifs généraux (cela représente le travail de fixer les criteres et les conditions de la scolarité obligatoire, ainsi que de déterminer les exigences de l'épreuve passée a la fin des études secondaires). Les collectivités locales dirigent l'enseignement pré-élémentaire, élémentaire et secondaire. Les différents établissements jouissent d'une autonomie dans leur prise de décision non seulement dans le domaine de l'organisation et du fonctionnement, mais aussi dans le budget.

3. Enseignement pré-élémentaire

Ce niveau de l'enseignement est considéré comme le premier niveau du systeme éducatif : il scolarise les enfants âgés de 3 a 6 ans. La fréquentation de ce type d'enseignement (école maternelle, *óvoda*) est optionnelle, sauf dans la dernière année ou elle est obligatoire. Dans les établissements publics on ne paie que les services proposés au-delà des tâches de base (activités hors du programme d'études, repas, sorties, etc.). Dans l'année scolaire 1999/2000, les écoles maternelles accueillait 365 704 enfants. Actuellement pres de 86,5 % des enfants âgés de 3 a 5 ans fréquentent les écoles maternelles.

4. Enseignement obligatoire a plein temps

(a) Niveaux

Óvoda (école maternelle) – une année préparatoire est obligatoire (ISCED 0)	5 a 6 ans
---	-----------

<i>Általános iskola</i> (école élémentaire – structure unique) (ISCED1+2)	6 a 14 ans (1 ^{er} cycle : 6 a 10 ans, 2 ^e cycle : 10 a 14/16 ans)
<i>Gimnázium</i> (lycée) (classes du premier et du second degré) (ISCED2+3)	de 10/12/14 a 18 ans
<i>Szakközépiskola</i> (lycée technique) (ISCED3)	14 a 18/19 ans (4 a 5 ans)
<i>Szakmunkásképző iskola</i> [1] (lycée professionnel)(ISCED3)	14 a 16/17 ans (3 ans)
<i>Szakiskola</i> [2] (école professionnelle) – écoles de rattrapage (ISCED2) + écoles professionnelles (ISCED3)	jusqu'a l'âge de 16/18/20 ans (2 +2 ans)

L'obligation scolaire est imposée par la loi jusqu'a l'âge de 18 ans. Avant l'âge de 16 ans, on ne peut pas commencer des études professionnelles, les élèves sont tenus de suivre la formation de base. Cette extension de l'éventuelle date limite du début des études professionnelles a provoqué des changements dans deux sortes d'établissements scolaires : dans les écoles professionnelles (*szakiskola*) et dans les lycées professionnels (*szakmunkásképző*).

(b) Critères d'admission

L'enseignement obligatoire et gratuit est assuré par la loi. Cependant les établissements d'enseignements privés peuvent imposer des droits d'inscription. Le certificat de maturité est requis pour l'admission a l'école primaire. Les écoles sont tenues d'admettre tous les enfants prêts a aborder les enseignements de l'école élémentaire et habitant dans le quartier, mais les parents ont la possibilité de demander l'admission de leur enfant dans n'importe quel établissement. L'admission dans les classes supérieures de l'école secondaire se fait a la base d'un concours d'entrée organisé par l'école, conformément aux principes définis par le Ministère de l'Education.

(c) Durée de la journée/de la semaine/de l'année scolaire

L'année scolaire se compose de 185 jours d'enseignement et traditionnellement elle commence a la fin du mois d'aout /au début du mois de septembre et dure jusqu'au 31 aout de l'année suivante. A partir de l'an 2000, il y a trois périodes de vacances (chacune dure approximativement une semaine), notamment en automne, en hiver et au printemps, sans oublier les grandes vacances d'été de 10 a 11 mois. Chaque semaine, les élèves ont 5 jours d'enseignement et les cours sont de 45 minutes. En fonction des classes, le nombre maximal des cours est défini par la loi.

(d) Nombre des élèves par classe / par groupes d'élèves

Dans l'année scolaire 1999/2000, aux différents niveaux de l'enseignement, la proportion d'élève/d'enseignement était la suivante : 11,6 (dans les écoles maternelles, óvodák), 11,6 (dans les écoles primaires /általános iskolák/ et dans les premières classes de des écoles secondaires, középiskolák), 10,3 (dans les lycées, gimnáziumok), 13,3 (dans les écoles professionnelles, szakközépiskolák). Dans les

écoles primaires (általános iskolák, le nombre moyen des élèves par classe est de 21,4. Les règles de droit définissent le nombre maximum des élèves par classe en 26 (classes 1 à 4), 30 (classes 5 à 8) et 35 (classes 9 à 13). Les classes sont mixtes, et se composent des élèves de même âge. Dans certaines écoles, les élèves sont regroupés en fonction de leurs capacités intellectuelles. En général, toutes les disciplines scolaires sont enseignées par des spécialistes.

(e) Contrôle par le programme d'études et contenu

C'est la triple structure du Programme d'études National (1995), du Programme Cadre d'études (2000) et des programmes d'études locaux (niveau institutionnel) qui assure les cadres régulateurs pour que les enseignants puissent bien définir le programme d'enseignement. A la base de la définition centrale de chaque discipline, l'école et le corps enseignant local définissent et adoptent le programme d'études local et le programme d'enseignement pour chaque classe et pour chaque discipline. A partir de l'année scolaire 2001/2002, les exigences établies dans les Programmes Cadre d'études doivent être appliquées dans toutes les écoles et dans tous les établissements scolaires. Les Programmes Cadre d'études contiennent les connaissances et les aptitudes auxquelles tous les élèves doivent avoir accès. Mais en même temps, les programmes d'études peuvent être complétés en fonction des besoins locaux. Les Programmes Cadre d'études mettent l'accent sur le développement des aptitudes et des capacités intellectuelles. Le choix des méthodes d'enseignement dépend de l'accord des enseignants, des parents et des autres participants à l'enseignement de la part des institutions. Le choix des manuels scolaires est de la responsabilité des groupes de travail des enseignants, bien que le Ministère de l'Éducation approuve la liste des manuels admissibles.

(f) Évaluation, progrès et qualifications

Au cours de l'année scolaire, les enseignants évaluent les élèves (testes écrits et oraux). A partir de la première classe, en vertu des résultats de l'évaluation de fin d'année, les élèves en difficulté scolaire peuvent être obligés à redoubler la classe. A la fin de l'enseignement obligatoire, les élèves reçoivent un certificat (*általános iskolai bizonyítvány*) dans lequel figurent leurs résultats scolaires (il n'y a aucun examen final).

5. Enseignement après l'enseignement obligatoire, les classes supérieures du secondaire et l'enseignement après les études secondaires

(a) Types d'enseignement

Gimnázium(lycée) (classes du premier et du second degré) (ISCED2+3)	de 10/12/14 à 18 ans
Szakközépiskola (lycée technique) (ISCED3)	14 à 18/19 ans (4 à 5 ans)
Szakmunkásképző iskola[3] (lycée professionnel) (ISCED3)	14 à 16/17 ans (3 ans)
Szakiskola[4] (école professionnelle) – écoles de rattrapage (ISCED2) + écoles professionnelles (ISCED3)	jusqu'à l'âge de 16/18/20 ans (2 +2 ans)

(b) Critères d'admission

La plupart des établissements d'enseignement secondaire organisent des concours d'entrée. Au niveau secondaire, l'enseignement gratuit est assuré par la loi.

(c) Contrôle par le programme d'études et contenu

Au niveau des classes supérieures du secondaire, la structure du programme d'études (le nombre et la répartition des cours généraux et professionnels) varie en fonction du type d'école. En vertu d'une loi entrée en vigueur en 1995, les écoles souhaitant effectuer des changements sur le programme d'études peuvent déposer une requête auprès du ministère. Les Programmes Cadre d'études récemment élaborés définissent le contenu du programme d'études en fonction des types de chaque établissement d'enseignement secondaire. Les enseignants sont libres de choisir leurs méthodes d'enseignement et les manuels scolaires (ces derniers doivent figurer sur la liste des manuels approuvée par le ministère).

(d) Évaluation, progrès et qualifications

Les méthodes de l'évaluation des élèves sont les mêmes que celles appliquées dans les écoles primaires. Après avoir terminé les études au lycée (*gimnázium*), ainsi qu'au lycée technique (*szakközépiskola*), les élèves ont la possibilité de passer le baccalauréat national (*országos érettségi*). Le certificat qui sanctionne le baccalauréat est la condition préalable de l'admission dans l'enseignement supérieur. Les lycées techniques (*szakközépiskola*) peuvent également délivrer un certificat d'aptitude professionnelle.

6. Enseignement supérieur

(a) Types d'enseignement

En Hongrie, les établissements d'enseignement supérieur sont spécialisés et proposent des cours dans leur propre spécialité. Parmi les établissements d'enseignement supérieur, on trouve des établissements d'enseignement supérieur non-universitaires, des universités et des établissements offrant des cours de formation professionnelle continue accrédités.

(b) Admission

La condition préalable de l'admission dans un établissement d'enseignement supérieur est toujours le certificat de baccalauréat (*érettségi bizonyítvány*). Certains cours de l'enseignement supérieur imposent des conditions de sélection beaucoup plus strictes. Dans ces cas, il faut répondre à d'autres exigences, comme par exemple : certificat de langue étrangère, spécialisation, une certaine qualification, etc.

(c) Qualification

S'il garantit une formation scientifique et professionnelle, le diplôme a une double fonction. Les étudiants ayant terminé avec succès leurs études non-universitaires (en général 3 ou 4 ans) à l'école supérieure (*főiskola*), obtiennent un diplôme de l'école supérieure (*főiskola*). Les universités et d'autres établissements proposant une formation universitaire fournissent un diplôme universitaire (*egyetemi diploma*) aux étudiants ayant terminé leurs études de 4 à 6 ans avec succès. Après deux ans de formation professionnelle de haut niveau, mais non-universitaire, les étudiants passant avec réussite l'examen professionnel obtiennent un diplôme professionnel du degré supérieur (*felsőfokú szakképesítés*).

7. Besoins spéciaux

La loi sur l'Éducation nationale détaille les catégories des différents handicaps exigeant une responsabilité spéciale médicale ou éducative. Dans l'enseignement élémentaire et secondaire du premier degré, il existe divers établissements pour les personnes non-voyantes, malentendantes et pour les handicapés physiques et mentaux. Après avoir terminé leurs études élémentaires, les élèves ayant des besoins spéciaux ont la possibilité de poursuivre leurs études dans des écoles professionnelles spéciales. Dans le cas des élèves ayant des besoins spéciaux et participant à l'enseignement intégré, quand on définit le nombre maximum des élèves par classe, on considère comme deux personnes les élèves en difficulté scolaire et les élèves ayant des besoins spéciaux, et comme trois personnes les élèves handicapés.

8. Enseignants

Dans l'année scolaire 1999/2000, le nombre des enseignants travaillant à temps plein dans l'éducation nationale était de l'ordre de 162.149. Les enseignants du premier cycle de l'école primaire suivent une formation de quatre ans à *főiskola*. Les enseignants du deuxième cycle de l'école primaire suivent également une formation de deux ans. Les enseignants des établissements d'enseignement secondaire suivent une formation générale universitaire de quatre ans, suivie d'un stage professionnel d'un an. La plupart des enseignants sont fonctionnaires.

[La structure du système éducatif hongrois](#)

[1] Elle est en train d'être supprimée. À partir de 2000/2001, avant l'âge de 16 ans des disciplines professionnelles ne peuvent pas être enseignées.

[2] Sous le même nom, il existe une école proposant une brève formation professionnelle, mais qui est en train d'être supprimée comme c'est le cas dans la précédente note en bas de page.

[3] Elle est en train d'être supprimée. À partir de 2000/2001, avant l'âge de 16 ans

des disciplines professionnelles ne peuvent pas être enseignées.

[4] Sous le même nom, il existe une école proposant une brève formation professionnelle, mais qui est en train d'être supprimée comme c'est le cas dans la précédente note en bas de page.

Formation générale et professionnelle pour l'hôtellerie

École primaire: 8 ans
 Entrée dans les institutions de la formation professionnelle:
 Technicien en hôtellerie: 4+1 ans
 Manager en hôtellerie: 4+2 ans
 Cuisinier: 2+3 ans
 Serveur: 2+3 ans
 Pâtissier: 2+3 ans

*École professionnelle * — pour cuisinier, serveur, pâtissier*

Disciplines/Nombre d'heures de cours	11 ^e année	12 ^e année
Langue étrangère	3	3
Cours de professeur principal	1	1
Éducation physique	1	1
Hôtellerie et gestion	2	2
Hygiène alimentaire	2	2
Théorie professionnelle	4	4
Cours pratiques en groupes	3,5	3,5
Cours pratiques en établissement	17,5	17,5
Au total	34	34

* 13^e année (à partir de 2007). Le programme n'est pas encore mis au point.

Lycée technique — 4 ans d'enseignement général

Disciplines/Nombre d'heures de cours	9 ^e année	10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
Langue et littérature hongroises	4	4	4	4
Histoire et société	2	2	2	2
Connaissance de société et éthique			1	
Langue étrangère	3	3	3	3
Mathématiques	4	4	3	3
Chant-musique	1	1		
Dessin et culture visuelle			1	
Cours de professeur principal	1	1	1	1
Éducation physique et sports	2	2	2	2
Physique	2			
Notre planète et l'environnement		2	1	2
Biologie		2		
Chimie	2			
Informatique	1	1		
Environnement économique	2	2		
Marketing			2	2

Éléments de l'hôtellerie et du tourisme			2	2
Hébergement			2	2
Culture de comportement		1		
Initiation à la gastronomie	2	2		
Cours pratiques			6	6
Hygiène alimentaire				2
<i>A disposition libre</i>	0,5	0,5		
Au total	27,5	27,5	30	31

Lycée technique — 1 an d'enseignement professionnel

Disciplines/Nombre d'heures de cours	13^e année
Langue étrangère	3
Cours de professeur principal	1
Éducation physique	1
Restauration et économie	2
Hygiène alimentaire	2
Cours pratique de cuisine	5
Cours pratique de service	2
Gestion	2
Entreprise	2
Publicité, marketing	2
Au total	22

Manager en hôtellerie — 4+2 ans

Disciplines/Nombre d'heures de cours par semestre	1^{er} semestre	2^e semestre	3^e semestre	4^e semestre
Éléments d'économie	3			
Psychologie	2		2	
Introduction à la communication		2		
Les petites entreprises		3		
Marketing	2			
Informatique appliquée	2	2		
Produits alimentaires	2			
Boissons et excitants		4		
Langue étrangère	8	8	8	8
Microbiologie-hygiène	2			
Technologie		3	3	
Art culinaire	4	4		
Techniques de vente	4	4		
Droit			2	
Économie de l'environnement			2	
Finances et fiscalité			2	
Économie d'entreprise			2	2
Calculs d'entreprise			2	2
Gestion des ressources humaines			2	
Communication hôtelière			2	

Bases de la gestion comptable			4	
Déontologie				2
Droit économique				2
Gestion financière, fiscale				4
Alimentation				2
Hébergement				2
Marketing hôtelier				4
Protocole				2
Comptabilité d'entreprise				4
Au total	29	30	31	34